

**COMPTE RENDU
COMITÉ SYNDICAL
DU 27/11/2017**

Étaient présents :

ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BAILLEUL Alain, BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DELCOUR Jean-Pierre, DEPRET Jean-François, DESAILLY Jean-Michel, DROMART Evelyne, GOMES Stéphane, GUILLEMANT Pierre, HECQ David, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard, PARMENTIER Jean-Marc, RAPENEAU Philippe, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoir :

BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien donne pouvoir à Richard SKOWRON), CAYET Alain, COULON Géry donne pouvoir à Michel MATHISSART, DUE Gérard donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, FERET Claude, GORIN Sylvie donne pouvoir à Philippe RAPENEAU, LETURQUE Frédéric, MASTIN Philippe donne pouvoir à Ernest AUCHART, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, POULAIN Eric donne pouvoir à Michel SEROUX, PUCHOIS Jean-Pierre, THUILOT Didier donne pouvoir à Jean-Pierre BAVIERE, VAN GHELDER Alain.

Assistaient également :

Messieurs David BOURGEOIS, Laurent FLAMENT, Thierry LE BOT.
Madame Alexia DUFOUR.

— ° —

Monsieur Philippe RAPENEAU ouvre la séance à 18h45 et remercie les membres présents.

Approbation du Compte rendu du comité syndical du 13/04/2017.

Il informe les membres du comité des décisions de bureau prises par le bureau du SCOTA du 13 septembre 2017.

- Délibération n°409 - Acceptation du boni de liquidation de l'Association Pays d'Artois. Suite dissolution au 09/12/2016 – encaissement de la somme de 58 386,53 €

1 - REVISION DU SCOT - DEBAT PADD

Monsieur Philippe RAPENEAU précise que le Comité Syndical est réuni ce jour pour débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Monsieur RAPENEAU :

« Cette étape est nécessaire et particulière.

Nécessaire car elle fixe le calendrier. En effet, ce débat marque le début du délai nécessaire à l'arrêt du Scot en vigueur, le débat PADD doit avoir lieu 4 mois avant l'arrêt du SCoT et la validation du Débat d'Orientations et d'Objectifs qui auront lieu en juin 2018.

Particulière car il s'agit d'un débat réglementé et qu'il n'est pas sanctionné, à l'issue, d'une délibération.

C'est vraiment des échanges que nous avons.

Monsieur DELZOR, va nous présenter le document dans sa version à débattre, je tiens à vous rappeler les différentes étapes de son écriture.

Nous avons voulu que la réflexion de sa rédaction soit partagée par toutes et tous et coconstruit avec les EPCI lors des six ateliers dédiés au PADD. Je remercie l'ensemble des intervenants et pilotes de ses ateliers, les Présidents des EPCI, les Vice-présidents du SCOTA. Durant près d'une année, un grand nombre de réunion de travail et de concertation avec les élus (ateliers thématiques, première conférence du Scota avec Martin Vanier) a eu lieu avant ce soir. Le projet PADD a été présenté en Bureau Syndical en octobre dernier et pour finir, une dernière et une ultime présentation technique en réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) le 17 novembre dernier.

Encore merci à tous d'avoir participé à la rédaction de ce PADD. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur DELZOR pour la présentation.

Monsieur DELZOR, comment fonctionnons-nous ? est-ce que vous faites une présentation complète et nous débattons à la fin ou intervenons-nous au fur et à mesure de l'exposé ? »

Monsieur DELZOR : « si vous en êtes d'accord, et compte tenu que ce document vous l'avez déjà vu plusieurs fois, de le balayer rapidement pour que l'on mette en valeur la cohérence du projet et après vous laissez la place pour votre débat entre élus. »

Monsieur RAPENEAU : « cela me va bien, allez-y. C'est à vous ».

Monsieur DELZOR présente le diaporama du projet d'aménagement et de développement durables.

Monsieur Philippe RAPENEAU :

« Chapeau ! On voit que Monsieur DELZOR a bien travaillé notre territoire et qu'il s'est nourri de toutes les réflexions des uns et des autres, dans les groupes de travail ! J'avoue qu'il en parle bien.

Réglementairement il fallait avoir cette présentation. Pour bon nombre d'entre vous, vous n'avez pas appris grand-chose car cela été évoqué en bureau, travaillé dans les groupes de travail avec l'ensemble des vice-présidents. Ce débat est obligatoire, le compte rendu de séance faisant acte de validité de la procédure. Maintenant, après cette brillante présentation par Monsieur DELZOR, si vous avez des commentaires ou ajouts.... Qui veut ouvrir les débats ? »

Monsieur Pascal LACHAMBRE

« Une petite remarque de forme, page 19 - Projets majeurs & appuis sectoriels aux politiques d'aménagement-, pouvez-vous préciser ? Pour les projets CUA, sont cités la mise en valeur des équipements nautiques du Val de Scarpe : développement de la voie d'eau, ça c'est ok, la Citadelle / UNESCO phase 3 ça c'est ok, mais je m'étonne de voir la redynamisation de l'aérodrome de Roclincourt. C'est quelque chose que nous n'avons pas mis dans notre PADD du PLUi.. Si c'est pour le côté touristique car cela fait référence aux baptêmes de l'air, du vol à voile, etc etc., est-ce que ça a sa place là ? si c'est par contre restructurer complètement l'équipement .. non, car on ne le maîtrise pas, c'est à la CCI. »

Monsieur Didier DELZOR

« C'est un point qui été soulevé dans le cadres des ateliers, nous sommes bien dans la partie tourisme et loisirs. Il s'agit bien de soutenir les activités de loisirs et touristiques autour de cet aérodrome. Il n'y a pas de volonté d'en faire un aéroport compétitif au regard de Roissy par exemple... »

Monsieur Pascal LACHAMBRE

« Je n'allais pas jusque-là... mais je tenais à dire qu'il n'y aucun engagement de la Communauté Urbaine d'Arras à investir dans cet équipement structurant et développer cet aérodrome à une autre échelle. »

Monsieur Philippe RAPENEAU

« Nous sommes plus accès ici sur l'activité touristique, c'est une réflexion qui peut être portée par l'Office de Tourisme des Loisirs et des Congrès du Grand Arras ou autre.... On ne vas pas s'engager demain à reprendre les bâtiments... ».

Monsieur Didier DELZOR

« Il s'agit d'une réflexion sur le thème du tourisme et de la culture, c'est par exemple quand vous travaillez des produits de séjour, des parcours de randonnée ou de vtt, de s'interroger sur l'éventualité d'un passage par l'aérodrome de Roclincourt, afin de contribuer à quelque chose dans ce maillage-là. »

Monsieur Jean-Jacques COTTEL

« Diapositive 22 – Armature urbaine et de services-, lorsque nous avons eu la présentation du PADD à Bapaume, et concernant les définitions des pôles (majeurs, ruraux, pivots et d'équilibres), j'avais eu une question précise de Monsieur le Maire de Vaulx Vraucourt qui s'interrogeait sur le fait de ne pas avoir été retenu comme pôle relais rural. »

Monsieur Philippe RAPENEAU,

« Il m'a écrit sur le sujet, il m'avait d'ailleurs dit que tu relayerais cette demande aujourd'hui. Quand nous serons au-delà du PADD, quand nous serons au DOO, nous aurons les moyens de revoir les choses. Je pense effectivement que Vaulx Vraucourt mérite que l'on regarde un plus précisément les choses. »

Monsieur DELZOR

« C'est effectivement, comme le précise Monsieur le Président, c'est aussi le rôle du DOO que de construire le SCoT. Parce que si on met tout dans le PADD, on aura plus rien à dire dans le DOO.. »

Monsieur THILLARD

« Pour revenir sur les propos de l'aérodrome de Roclincourt, peut-être faut-il écrire « Promouvoir et valoriser les ressources offertes par l'aérodrome de Roclincourt ».

Monsieur RAPENEAU

« Effectivement, on verra comment nous l'écrirons dans le DOO ».

Monsieur David HECQ

« Je ne veux pas faire une soirée spéciale sur l'aérodrome de Roclincourt, mais dans le cadre des échanges avec le golf d'Anzin, je sais qu'il y a beaucoup d'anglais qui arrivent en avion et le constat est fait qu'il n'y a pas de liaison avec le centre-ville d'ARRAS. Il y a beaucoup d'anglais qui volent d'aérodrome en aérodrome... peut-être faut-il réfléchir sur cette question ? »

Monsieur RAPENEAU

« C'est une démarche à faire par l'Office de Tourisme des Loisirs et des Congrès du Grand Arras. Par exemple préciser dans les documents de promotion qu'un aérodrome peut être utilisé et préciser les numéros de téléphone des taxis pour rejoindre le centre-ville ou autre »

Monsieur THILLARD

« Pour une petite précision, car c'est important, page 42 – Valoriser l'espace agricole, page remise sur table, qu'entend-t-on par « Les surfaces maximales à 20 ans exprimées ici s'entendent VRD et équipements inclus, mais hors grandes infrastructures et équipements supra-SCoT » ? »

Monsieur RAPENEAU

« Je vais répondre : la prison par exemple... Autre exemple, la gare de Roeux ... »

Monsieur THILLARD

« Ok, comme le Canal Seine Nord Europe par exemple ? »

Monsieur RAPENEAU

« Nous ne sommes pas vraiment concerné par le CNSE, sauf une partie du Sud Artois. C'est plus Osartis Marquion avec la plateforme de Marquion ..

En fait, nous sommes ici dans des projets qui vont au-delà du territoire, des projets d'envergure régionale voir nationale. Nous l'avons déjà évoqué dans les consommations d'espace agricole au niveau du PLUi de la Communauté Urbaine d'ARRAS, si l'Etat décide de faire une prison qui a besoin de 20 hectares, cela ne sera pas 20 hectares de moins pour notre développement économique. L'Etat le ferait bien. Mais moi j'ai le droit de ne pas être d'accord. »

Monsieur THILLARD

« Ça a le mérite d'être dit ! »

Monsieur BLONDEL

« Page 33 - Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCoT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre). J'ai bien compris qu'il pouvait y avoir deux types de densité par commune ? »

Monsieur RAPENEAU

« Oui. Voir trois... , le centre de la ville d'Arras et sa périphérie ou des quartiers isolés.. »

Monsieur BLONDEL

« Pour une commune rurale, on peut imaginer une densité avec un centre plus fort que les constructions en périphérie. »

Monsieur RAPENEAU

« Oui. Après le SCoT ne rentre pas dans ce détail, c'est du domaine des PLUi.. C'est vous qui faite ce détail, pas nous... J'en profite pour préciser, parce que vous avez raison de faire la remarque, parce que souvent on a le sentiment que parce que s'est mis dans le SCoT comme ça .. Ça va nous interdire de...., en fait, ce que vous déciderez à l'échelle de vos PLUi ne doit pas être en contradiction avec le SCoT. C'est pour cela que nous ne devons pas être trop directif dans le SCoT car plus on est directif, plus on vous enferme. L'idée c'est vraiment d'écrire une trame générale »

Monsieur BLONDEL

« Après page 42 - Valoriser l'espace agricole, en ce qui concerne le tableau, j'ai bien compris qu'il s'agit de moyenne à l'échelle du SCoT ? les chiffres seront déclinés ensuite par EPCI ? car si je me réfère aux chiffres, pour le Sud Artois, Bapaume qui représente 37 % de la population, elle va passer brutalement à 60 % et les autres communes qui représentent 63 % vont être réduites à 40 % . »

Monsieur DELZOR

« Effectivement il s'agit là de moyennes. Souvenez-vous des travaux au tout début de la phase PADD, nous sommes rentrés dans le détails des objectifs et avons travaillé sur les impacts sur les différents secteurs... mais aujourd'hui, nous sommes au PADD, cette moyenne sera ventilée dans le détail au stade du DOO. Toutefois ces indicateurs-là ont le mérite, et c'est pour ça qu'ils ont leur place ici, d'exister pour nos partenaires, je pense notamment à la Chambre d'Agriculture, pour bien montrer que l'objectif de structuration du territoire a une traduction concrète aussi sur la répartition de logements autour des pôles. »

Monsieur RAPENEAU

« C'est la traduction de la volonté du législateur de voir ces chiffres. Nous sommes dans un SCoT grenelle, nous devons justifier les rééquilibrages. Mais ici, en moyenne, vous passez de 62 à 65 % et de 59 % à 60 % et dans le périmètre du SCoT. Ces pourcentages ne s'appliquent pas à votre EPCI.. Quand on passe en moyenne de 62 à 65 %, c'est aussi tenir des + 80 % d'urbain sur le territoire communautaire... »

Monsieur PARMENTIER

« Page 47 - Développer nos filières d'excellence, l'innovation et une diversification économique en lien avec nos savoir-faire locaux, c'est plus dans la rédaction... on parle de sauvegarder les entreprises artisanales et de mettre tout en œuvre pour y arriver. Notamment sur l'Arrageois, les services tertiaires et les services publics représentent encore aujourd'hui une part importante et il me semble que la petite phrase, in fine, simplement dire que « favoriser les activités tertiaires et le petit artisanat », je trouve que ça manque un peu de développement par rapport à l'importance que peuvent encore avoir les services tertiaires et les services publics (hôpitaux, préfecture, département...). Il faut sauvegarder les services publics qui sont installés. Il faut que tous les services publics soient à proximités des entreprises... »

Monsieur RAPENEAU

« Si nous écrivons « favoriser les activités tertiaires dont les services publics », je pense que ça répondrait à la remarque ? ok on va le noter. »

Monsieur HECQ

« Juste une petite remarque sur le volet numérique. Déjà bravo pour le travail qui a été fait sur cette présentation. Effectivement on sent que, sur ce sujet-là, ça aussi été bien travaillé. Par contre on sait qu'au niveau national, à partir de 2020 théoriquement la fibre optique sera déployée sur l'ensemble du territoire. ... »

Monsieur RAPENEAU

« 2020 ? Le président de République dit 2022, voir 2025... »

Monsieur HECQ

« Peut-être, dans tous les cas, nous, à l'échelle de la CUA, nous travaillons à 2020... A deux trois années prêts, on sera donc tous plus ou moins sur un pied d'égalité, à un moment donné il va falloir se poser la question de comment se différencier des autres agglomérations pour tirer notre épingle du jeu ? Là, l'axe qui a été pris est basé sur l'agro-alimentaire, c'est ce que moi j'ai ressenti à la lecture, et je pense qu'il ne faut pas non plus s'enfermer vers cette orientation-là. Car dans d'autres instances, on travaille sur d'autres sujets tel que le tourisme par exemple »

Monsieur RAPENEAU

« Je ne pense pas qu'il y ait de volonté de tout mettre sur un secteur d'activité. En revanche quand on met l'accent sur l'agro-alimentaire c'est parce que c'est déjà une réalité aujourd'hui, c'est déjà une force. Quand on a un axe comme la RN39 qui correspond à ce que certains appellent la route d'agro-alimentaire, cet axe contribue à identifier le territoire. Aujourd'hui en nombre d'entreprises et en nombre d'emplois c'est une réalité ! Mais cela ne veut pas dire qu'on met le reste de côté. Et dans ce domaine, comme dans d'autres, il faut que l'on affiche notre volonté. Dans ce qu'on appelle la digitalisation du territoire, sur un certain nombre de savoir-faire des entreprises, que vous connaissez comme moi, se développent vite et poussent. Nous allons d'ailleurs leur parler prochainement à Beaurains. »

Monsieur THILLARD

« Pour bien affirmer quelque chose, page 5 - Objectifs des politiques d'aménagement et de programmation, et on écrit 2.1 Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources et 2.2 Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France. Il faut mettre un sous-titre « Objectifs des politiques, deux axes majeurs interdépendants ». On a l'impression de mettre une hiérarchie alors que tout cela est complètement lié. On est vraiment dans une globalité, dans une réflexion globale ».

Monsieur RAPENEAU

« Très bien et merci pour cette contribution, elle est complètement dans l'esprit de ce qu'on pense et qu'on a souhaité affirmer. Cette remarque permet de ne pas faire de distinction entre le 2.1 et le 2.2. On est d'accord. »

Monsieur RAPENEAU

« D'autres prises de parole ? Non. Voilà donc le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été débattu. Le compte rendu de séance acte de la validité de cette présentation. Cette étape terminée laisse place à la suivante, plus technique, qu'est la rédaction du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs). Il détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace. Il définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il établit les conditions d'un développement urbain maîtrisé. Nous commencerons à travailler à cette étape dès le 13 décembre prochain lors du séminaire 1 « DOO ». Passons d'ailleurs à l'agenda ».

2/ DATES A RETENIR

13 décembre 2017 à 15h00 à 18h00 : Séminaire 1 « DOO »

- Révision du SCOT : DOO

13 décembre 2017 à 18h00 : Comité Syndical

- Rapport d'Orientation Budgétaire

Février 2018 à 18h00 : Bureau Syndical

- Compte Administratif 2017, Approbation du Compte de Gestion 2017 et Budget 2018

Février 2018 à 18h00 : Réunions publiques

- Présentation du PADD à la population. (Une réunion par EPCI, organisation en cours)

3/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RAPENEAU

« Peut-être une petite information au sujet de la CDCI qui s'est tenue cette après-midi, où Jean-Jacques COTTEL et Michel SEROUX étaient présent... Jean-Jacques, dis-nous »

Monsieur COTTEL

« En effet, nous étions présents à la CDCI, et le quorum atteint, nous avons entériné la création du syndicat mixte « Pôle Métropolitain Artois Douaisis, voté à l'unanimité »

Monsieur RAPENEAU

« Parfait, pôle qui devrait se constituer, pour ceux qui siègent, le 22 décembre »

Monsieur SEROUX

« Juste une précision, il faut d'abord une validation de la CDCI par la préfecture du Nord »

Monsieur RAPENEAU

« Elle l'aura. S'il n'y a pas de question diverse, je lève la séance... »

La séance est levée à 20h10.